



Les Causse et les Cévennes,
paysage culturel
de l'agro-pastoralisme méditerranéen

Madame, Monsieur,

Affaire suivie par : Ségolène DUBOIS

Florac, le 24/03/26

Objet : Conseil d'Administration de l'Entente C&C

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à une réunion du Conseil d'Administration qui se tiendra :

**le 16 avril 2026 à partir de 10h30 à la salle Benjamin Cruzat
avenue François Galtier à Roquefort-sur-Soulzon (12) (en face de la mairie)**

Numéro de téléphone : 0613168920

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du procès verbal de la séance du 16 décembre 2025
2. CFU 2025
3. BP 2026
4. Création et suppression d'un emploi permanent
5. Modification du tableau des effectifs
6. Demandes de subvention 2026 : DREAL Occitanie pour le haut-lieu de l'agropastoralisme de Roquefort-sur-Soulzon (12)
7. Informations :
 - o Mission d'expertise ICOMOS de janvier 2026
 - o Évènements de l'Année Internationale des Parcours et des Éleveurs Pastoraux (AIPEP 2026)
8. Questions diverses

Le CA sera suivi d'un **repas partagé** (*pris en charge par l'Entente*) au restaurant le Combalou de Lauras.

L'après-midi, vous seront proposées :

- de 14h00 à 15h00 : une **visite de l'opération de requalification du centre-village « Roquefort Demain »** guidée par M. Laurent Tabutin, DGS de la CC du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons.

- de 15h00 à 16h00 : **une visite de la cave Papillon**, ambassadeur du Bien Causse et Cévennes

Afin de vérifier le quorum, je vous remercie de bien vouloir nous indiquer votre présence par mail (contact@causses-et-cevennes.fr) ou par téléphone au 04 66 48 15 17.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'Entente Interdépartementale
des Causse et des Cévennes
Laurent SUAU

Entente interdépartementale des Causse et des Cévennes

23, Ter Avenue Jean Monestier - 48400 Florac - 04.66.48.31.23
contact@causses-et-cevennes.fr / www.causses-et-cevennes.fr



Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 048-200032233-20260416-CA_2026_01-DE



Les Causses et les Cévennes,
paysage culturel
de l'agro-pastoralisme méditerranéen

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2025

Délibération n° : CA_2026_01

Objet : Approbation du PV du CA du 16 décembre 2025

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 avril 2026 à 10h30 à la salle Benjamin Crouzat, située avenue François Galtier à Roquefort-sur-Soulzon (12 250), et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAOU, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Mme Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

Étaient présents :

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE, Mme Hélène RIVIERE, M. Christophe LABORIE.

Pour le Département du Gard : /

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE avec pouvoir de Mme Nicole MORERE, M. Jacques RIGAUD

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND, M. Jean-Paul POURQUIER, M. Laurent SUAOU.

Assistaient à la réunion :

Mme Valérie FUSCIEN, sous-Préfète de Florac-Trois-Rivières, Mme Christiane DUMAS, référente UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, Mme Isabelle DARNAS, référente UNESCO du Conseil Départemental de la Lozère, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

Étaient excusés :

M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Hélène MEUNIER, M. Ghislain CHASSARY, M. Patrick MALAVIEILLE, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Maryse GIANNACCINI, Mme Nicole MORERE, Mme Marie PASSIEUX, Mme Valérie FABRE.

Chaque membre a reçu, parmi les rapports relatifs au présent conseil, le procès-verbal de la réunion précédente du Conseil d'Administration qui s'était tenue le 16 décembre 2025 à 10h00 à la Maison de l'intercommunalité située 3 avenue Sergent Triaire, 30 120 le Vigan, et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAOU, Président de l'EICC.

Aucune remarque n'a été formulée par oral ou par écrit sur ce procès verbal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU les articles L5421-1 à L5421-6 et R5421-1 à R5421-14 du Code général des collectivités territoriales

ARTICLE UNIQUE :

Adopte le procès verbal de la séance du conseil d'administration de l'Entente interdépartementale Causses et Cévennes du 16 décembre 2025, figurant en annexe.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Fait à Florac le 21/04/2026
Le Président de l'Entente Interdépartementale
des Causses et des Cévennes



Laurent SUAU

- **Transmise au représentant de l'État le :** 24/04/26
- **Publiée le :** 24/04/26

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2025 À 10H00

A L'HÔTEL DE L'INTERCOMMUNALITÉ AU VIGAN (30) ET EN VISIOCONFÉRENCE

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 décembre 2025 à 10h00 à la maison de l'intercommunalité, située 3 avenue Sergent Triaire au Vigan (30 120), et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAU, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

Étaient présents :

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE avec pouvoir de M. Arnaud VIALA, et M. Christophe LABORIE avec pouvoir de M. Claude ASSIER.

Pour le Département du Gard : /

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE avec pouvoir de Mme Nicole MORERE, M. Jacques RIGAUD avec pouvoir de M. Sébastien CRISTOL

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND avec pouvoir de Mme Valérie FABRE et M. Laurent SUAU.

Assistaient à la réunion :

M. Olivier BARRIERE, Président du Conseil Scientifique du Bien UNESCO Causse et Cévennes, M. David MINERVA, référent UNESCO du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Yves DESMARET, référent UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

Étaient excusés :

M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Hélène MEUNIER, M. Martin DELORD, M. Ghislain CHASSARY, M. Patrick MALAVIEILLE, Mme Isabelle FARDOUX-JOUE, Mme Maryse GIANNACCINI, M. Sébastien CRISTOL, Mme Nicole MORERE, Mme Marie PASSIEUX, Mme Valérie FABRE.

Le Président remercie les participants et détaille l'ordre du jour de la matinée.

1. Approbation du PV de la séance du CA du 26 juin 2025

Le PV de la séance du CA du 26 juin 2025 (cf. Rapport n°1) est approuvé à l'unanimité.

2. Discussion sur les orientations budgétaires (DOB) 2026

Ségoène DUBOIS présente le rapport sur les orientations budgétaires (cf. Rapport n°2). En 2025, il n'y a pas d'évolution majeure par rapport à l'année précédente en matière d'effectif (stable) et de masses budgétaires (montants, répartition, affectation). Elle détaille les principaux projets financés en 2025 sur le budget de l'EICC et grâce au concours de partenaires financiers (Massif Central, DRAC, DREAL, Agence de l'eau, commune de Florac, pour un total de 40 000 € environ), ainsi que les projets prévus en 2026, essentiellement liés à l'Année internationale des parcours et du pastoralisme (AIPP 2026), à la campagne 2026 de l'Observatoire Photographique des Paysages, à l'édition du plan de gestion 2022-2030 et à la mise en fabrication de modules d'interprétation pour le futur haut-lieu du pastoralisme du Pont-de-Montvert. A noter à compter du 01/03/26, le recrutement pendant 6 mois d'une jeune femme en service civique en soutien à l'équipe pour les animations liées à l'AIPP et à la saison estivale.

Pour 2026, le BP sera construit sur la base d'une dotation de 70 000 € par Département. Ségoène Dubois fait état d'un courrier du Département de l'Hérault en date du 24 juillet 2025 annonçant le principe d'un maintien de dotation à 70 000 € mais sollicitant si possible une révision à la baisse de cette dotation en 2026, dans un contexte de très fortes contraintes financières.

Jacques RIGAUD confirme qu'il manque encore en effet 54 millions d'euros au Département de l'Hérault pour boucler le BP2026. Conscient que le budget de l'Entente est contraint et qu'une gestion économe des crédits est mise en œuvre, et au vu du travail effectué par l'équipe, il plaidera auprès du Président du Département pour un maintien de la dotation à 70 000 €. La réserve constituée par le transfert exceptionnel de l'excédent de la section d'investissement vers la section de fonctionnement pour le BP2025 ne durera pas éternellement, et il n'est pas certain que l'État accepte un second transfert. Il remercie par ailleurs l'équipe pour le compte-rendu d'activités hebdomadaire.

Le Président explique qu'en dépenses réelles de fonctionnement, le besoin est d'environ 300 000 €, auxquels on ajoute les crédits que l'équipe mobilise auprès d'autres partenaires pour financer les opérations non récurrentes. Donc on n'est pas loin d'atteindre l'équilibre. Il faut utiliser la réserve avec parcimonie pour qu'elle dure le plus longtemps possible. Il faudra le moment venu solliciter à nouveau le Préfet pour un transfert dérogatoire depuis la section d'investissement (alimentée automatiquement par les dotations d'amortissement) vers la section de fonctionnement, tout en gardant un minimum de capacité d'investissement. Il propose un maintien des cotisations en 2026 pour ne pas mettre en difficulté la structure et remercie les membres du CA qui soutiennent cette position. Il souligne par ailleurs l'importance de la constitution en cours d'un réseau pastoral pour le Massif Central, qui en était jusqu'ici dépourvu, contrairement aux Alpes ou aux Pyrénées, et qui permet de mettre en lumière les spécificités du pastoralisme en moyenne montagne, et de le rendre plus lisible auprès des décideurs et financeurs publics. Il rend compte d'une première rencontre très enrichissante entre les responsables des structures impliquées dans ce réseau (dont l'Entente fait partie) durant le Sommet de l'élevage de Cournon en octobre 2025.

Christine PRESNE souhaite également souligner le travail remarquable réalisé par l'équipe. Elle estime qu'il serait vraiment important pour l'année qui vient que les dotations soient maintenues, et que la contribution soit la même pour chaque département. Il est essentiel que l'Entente soit le plus possible connue dans les réseaux et les collectifs d'acteurs, notamment culturels, car plus on est reconnu, plus on peut prétendre à des subventions et également à du mécénat. La réserve constituée par le transfert de l'excédent d'investissement va fondre assez vite. Il faudra trouver d'autres sources. Beaucoup de subventions ont été obtenues, il faut continuer dans cette voie.

Le Président invite les membres du CA à prendre acte que les OB 2026 ont été présentées et que le débat a bien eu lieu.

3. Demandes de subventions 2026

Ségolène DUBOIS présente les différentes demandes de subvention 2026 qui seront présentées aux partenaires financiers (cf. Rapport n°3).

En ce qui concerne le festival du pastoralisme à Florac en septembre 2026, le plan de financement stabilisé est le suivant :

DÉPENSES (TTC)		RECETTES	
Prestations diverses (devis)	15 641,68 €	LEADER (64%)	12 000 €
Communication	358,32 €	PNC (contrepartie nationale 16%)	3 000 €
Temps agents EICC	2 750,00 €	Autofinancement EICC (20%)	3 750 €
TOTAL	18 750 €	TOTAL	18 750 €

Le Président souligne la nécessité d'une délibération reprenant ces éléments à l'appui de la demande de subvention LEADER.

Les demandes de subvention présentées sont validées à l'unanimité.

Mme PRESNE quitte la séance. Le quorum reste néanmoins atteint.

4. Modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire / Prévoyance des agents

Le Président rappelle qu'une loi a été votée qui rend obligatoire la souscription d'un contrat de prévoyance dans les collectivités à compter de 2029, avec participation minimale de l'employeur fixée à 50 % du socle de base. Cependant, les décrets d'application ne sont pas encore parus.

Ségolène DUBOIS rappelle l'orientation qui a été donnée par les membres du Bureau de l'EICC lors de la séance du 6/10/25 : par principe d'équité de traitement entre les agents, s'aligner sur les modalités mises en œuvre pour les agents du Conseil Départemental de la Lozère. Il s'agit d'un contrat à adhésion libre et facultative, avec une participation de la collectivité de 15 € par mois (minimum légal : 7 €), sans participation sur la garantie optionnelle rente éducation. Il prendra effet au 1^{er} janvier 2026 (cf. Rapport n°4).

Ces modalités de mise en œuvre sont validées à l'unanimité.

5. Renouvellement de la convention médecine préventive avec le CDG48

Le Président rappelle la nécessité de renouveler la convention de médecine préventive des agents à compter du 1^{er} janvier 2026 (cf. Rapport n°5).

Le renouvellement de la convention médecine préventive est validé à l'unanimité.

6. Avancement de grade / Adoption des quotas

Ségolène DUBOIS indique que seul 1 agent remplit les conditions pour un avancement de grade en 2026 (catégorie C, passage AAP2 à AAP1) (cf. Rapport n°6).

La proposition de fixer un taux de promotion à 100 % pour le grade d'AAP1 est validée à l'unanimité.

7. Information sur le Rapport Social Unique pour 2024

La synthèse du RSU 2024 est présentée rapidement (cf. Information n°7), sachant que le traitement statistique n'est pas très significatif étant donné l'effectif réduit (5 agents).

On peut toutefois noter l'absence totale de congés maladie (idem 2022, 2023 et 2025). Il n'y a pas eu non plus d'incivilités à déplorer. La structure est pourvue d'un document unique, le conseiller de prévention du CDG assiste l'assistant de prévention (Dominique LYSZCZARZ) et la directrice dans sa mise en œuvre progressive (formation des agents, achat de petit équipement, formalisation de procédures...).

8. Information sur l'Année Internationale des Pasteurs et du Pastoralisme (AIPP) 2026

Une présentation, annexée à ce PV, est projetée en séance et commentée par Julie HEBRARD.

David MINERVA fait état de la volonté du Département de l'Aveyron de mettre en valeur les œuvres et objets muséaux relatifs au pastoralisme, il serait intéressant d'envisager des actions conjointes avec l'Entente.

Ségolène DUBOIS indique que dans le cadre de la préparation de l'AIPP, une prise de contact (échange téléphonique, visite sur site) a eu lieu avec chaque musée du territoire Causses et Cévennes (Musée des Vallées Cévenoles au Vigan, Maison Rouge à Saint-Jean du Gard, MuMig à Millau, Musée du Gévaudan à Mende, Musée de Lodève), qui devrait déboucher sur des actions en partenariat.

Muriel ALEXANDRE fait part de l'intention du Département de l'Hérault de communiquer en 2026 sur ces enjeux, et de mettre en valeur le lien entre ENS et gestion pastorale. Il pourrait notamment s'agir d'un événement autour du retour de transhumance au mois de septembre.

Michèle MANOA rappelle qu'il y a des éleveurs des Cévennes qui transhument l'été sur le Larzac.

9. Information sur la Mission de conseil de l'ICOMOS

Une présentation, **annexée à ce PV**, est projetée en séance et commentée par Ségolène DUBOIS.

Laurent SUAU prend acte de ces 3 journées qui s'annoncent intenses sur un sujet prégnant et d'actualité. En effet, il y a beaucoup de velléités de développer des projets qui génèrent plus de revenus que l'agriculture elle-même pour les propriétaires fonciers. Il appelle à la vigilance sur les phénomènes de surtension qui peuvent se produire sur des territoires comme la Margeride, en fonction de la consommation locale ou des contraintes d'exportation de l'énergie produite. Il rappelle que l'Entente n'a pas de capacité décisionnelle, mais peut donner un avis et éclairer la décision publique. Sur le territoire du PNC en revanche, il y a une autorité investie d'un pouvoir de décision.

Jacques RIGAUD constate également la multiplication des sollicitations par les opérateurs, mais rappelle que ces projets représentent également une source de richesse pour les communes, dans un contexte de raréfaction des crédits publics (par exemple, diminution drastique de l'aide à l'investissement des communes par le Département). Il faut mener une réflexion plus large sur les revenus des communes.

Laurent SUAU partage le constat des difficultés financières rencontrées par les communes et de la nécessité pour les élus de trouver des moyens pour y faire face.

Olivier BARRIÈRE fait état des recherches menées sur le terrain sur le territoire des Causses et Cévennes et des échanges qu'il a pu avoir avec des éleveurs qui sont tentés par la rente financière générée par les projets ENR. Certains élus (parfois eux mêmes éleveurs) s'insurgent, mais il y a aussi des éleveurs qui acceptent.

Michèle MANOA suggère de privilégier les projets portés par des collectivités et non par des opérateurs privés, dans l'intérêt du développement du territoire, dans l'intérêt de tous.

Olivier BARRIÈRE estime qu'il faut en effet réfléchir en termes de projet de territoire, et non pas individuellement. Il cite pour exemple l'adoption récente d'un pacte de viabilité agro-écologique co-construit sur le territoire de la CC Causses-Aigoual-Cévennes Terre Solidaire, prenant en compte notamment les aspects de sécurité et d'autonomie alimentaire, de préservation de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique, de cohabitabilité socio-écologique.

Laurent SUAU considère que le développement des ENR ne doit pas s'effectuer à n'importe quel prix, et qu'il convient de prendre en compte les impacts paysagers. Il rappelle que le défrichement de terres dans le cadre de développement des ENR est encadré par la loi.

Muriel ALEXANDRE fait état d'un nouveau type de projets agrivoltaiques qui sont montés « à l'envers » : il y a d'abord prospection et sécurisation foncière, puis appel à candidature pour trouver un éleveur/berger.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président lève la séance à 12h15.



Fait à Florac, le 10 Mars 2026

La secrétaire de séance

Le Président de l'Entente Interdépartementale
des Causses et des Cévennes

Michèle MANOA

Laurent SUAU



Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 048-200032233-20260416-CA_2026_01-DE

S²LO

PATRIMOINE
MONDIAL

**CAUSSES &
CÉVENNES**

paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen

Conseil d'administration

Entente Causses et Cévennes

Le Vigan - 16 décembre 2025

L'année internationale du pastoralisme de 2026

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 048-200032233-20260416-CA_2026_01-DE



UNE INCITATION À...

- Accroître la sensibilisation du public aux services rendus par les élevages pastoraux
- Briser les mythes et les idées reçues sur le pastoralisme
- Reconnaître et soutenir les moyens de subsistance, les droits et les valeurs culturelles des communautés pastorales
- Promouvoir la recherche, l'innovation et les coalitions pour répondre aux besoins contemporains
- Faire progresser les politiques soutenant le pastoralisme
- Encourager les investissements nécessaires pour conforter les activités pastorales
- Favoriser et promouvoir l'installation de nouvelles exploitations agropastorales





L'année internationale du pastoralisme de 2026

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 048-200032233-20260416-CA_2026_01-DE



PARTICIPATION ET CO-ANIMATION

Groupe de travail national des acteurs du pastoralisme (+ MASA)

ANIMATION

Groupe multi-partenarial local avec les Chambres d'agriculture, les grands sites de France, Institut Agro, le COPAGE, le PNR Grands Causses, CPIE des CM, Fédération des GP, Géoparc Hérault, CC CACTS, CC GCC ...

The infographic is divided into four vertical columns, each with a title at the top and a list of logos below:

- Column 1: Les réseaux nationaux et structures inter-massifs**
 - Logo: Association Française pour le Développement du Pastoralisme
 - Logo: CORAM
 - Logo: Comité National Pastoralisme
 - Logo: MAISON DE LA TRANSHUMANCE
 - Logo: Transhumances
 - Logo: Parc National des Pyrénées
 - Logo: Parc National de la Vanoise
- Column 2: Les services pastoraux régionaux**
 - Logo: CERPAM
 - Logo: CHAMBRES D'AGRICULTURE
 - Logo: Auvergne Estivages
 - Section: Les instituts nationaux techniques, de recherche et d'enseignement agricole
 - Logo: INRAE
 - Logo: IDELE
 - Logo: L'INSTITUT agro
 - Logo: UMT PASTO
 - Logo: ANEBVT
- Column 3: Les organisations collaboratives dans les massifs**
 - Logo: Sidam
 - Logo: Suaci
 - Logo: Réseau National Pyrénées
 - Logo: Réseau Pastoral
 - Logo: Réseau PASTO
 - Logo: Réseau Pastoral Alpin
- Column 4: Les gestionnaires de territoire**
 - Logo: CAUSSES CEVENNES
 - Logo: Parc National des Pyrénées
 - Logo: Vallée de la Brèche



2 Conférences de presse

Conférence de presse nationale à Paris

- Le 19 novembre à la Maison de la Lozère
- Représentants de différents réseaux pastoraux français : AFP, Réseau des Chambres, FNCP, CORAM, Réseau pasto AURA, AUCM, PN et PNR, EICC ...
- 34 participants dont 6 journalistes

Objectifs :

- Annoncer l'AIPP
- Présenter les acteurs du pastoralisme français
- Être identifié en tant que collectif
- Présenter les différents événements de 2026
- Visibiliser les enjeux du pastoralisme français

Conférence de presse locale à Mende

- Le 26 janvier 2026 pour la presse locale de Causses et Cévennes

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 048-200032233-20260416-CA_2026_01-DE



LA PRESSE EN PARLE !

4 Département Le Réveil Lozère

PASTORALISME

2026 : une année-clé pour le pastoralisme dans le Massif Central comme ailleurs

À l'occasion de l'année internationale des parcours et du pastoralisme (AIP), sous l'égide de l'Unesco, une journée s'organise pour à la fois célébrer ce patrimoine et ses pratiques mais veulent aussi profiter de l'occasion pour actualiser les enjeux actuels du travail pastoral.

2026 : année pastorale. Voilà une initiative qui a « beaucoup de sens » selon Laurent Suau, président du conseil départemental et du bien Unesco Causses et Cévennes. Et qui parvient à associer une multiplicité d'acteurs à tous les niveaux : collectif des races locales de massif, comité Unesco pour la transhumance, chercheurs de l'INRAE, parcs nationaux et régionaux, réseau des chambres d'agriculture, collectivités : tous s'étaient donnés rendez-vous ce 19 novembre dans la maison de la Lozère, à Paris pour défendre ensemble l'importance du pastoralisme. Une activité « essentielle pour l'autonomie et la résilience des exploitations, encore plus aujourd'hui un modèle économique pertinent » soutient Christine Valentin, présidente de la chambre d'agriculture de la Lozère, qui rappelle que les chambres ont été « parmi les précurseurs à



journée au sujet du pastoralisme lors de son prochain congrès.

l'élevage de Journon d'Auvergne. Les événements commencent très rapidement avec dès ce 4 décembre... un séminaire scientifique

À l'ordre du jour

pastoralisme qui avait été au printemps dernier.

**En Lozère, un festi-
coulour pasto
tout au fil de l'ann**

Très impliqué dans l'organisation de cette année internationale des parcours et du pastoralisme, le festival aura elle aussi ses événements au fil de même si « l'objectif est ce qui existe, sans forcer des événements de tout précise Ségoline Dubois, de l'Entente causses et qui coordonne les actions et dans les départements. Le pastoralisme donc un peu partout, du jeu Floracopoly fin janvier lades « en chemin j'ai re de la fédération des foyers de Lozère ou encore un

C'est parti pour l'année internationale du pastoralisme

Les acteurs du pastoralisme français (1) ont présenté le 19 novembre 2025 à Paris, les grands rendez-vous prévus en 2026 pour célébrer pendant une année cette pratique ancestrale.

JE M'ABONNE

Publié le 25/11/2025

Partager   

Lire plus tard

En dire

FA Les ca
Euronext

FA Les ca
mouveme

FA Les gi

FA « Un p
nourrir le



Coup d'envoi pour l'année internationale du pastoralisme

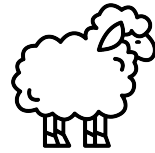
Les acteurs du pastoralisme français se sont réunis le 19 novembre 2025 à la maison de la Lozère à Paris pour le lancement de l'année internationale des parcours et du pastoralisme, lors ...

Lire la suite

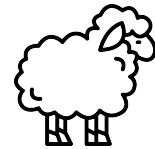


Des événements nationaux

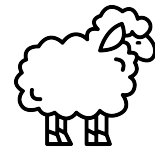
Février 2026 : Salon de l'Agriculture à Paris - stand avec CORAM et FNCP



Mars 2026 : Séminaire UMT Pasto - Entente C&C sur l'avenir du pastoralisme



Avril 2026 : Colloque au MUCEM sur la transhumance (intervention Entente en table ronde)



Octobre 2026 : Sommet de l'élevage de Cournon avec un stand dédié au pastoralisme

Des événements nationaux

Pastoralismes

24-26
03
26

Regards croisés pour l'avenir

Séminaire scientifique

24-26 Mars 2026

Institut Agro Montpellier
2 place Pierre Viala

avenir-pasto.seminaire.inrae.fr

Année Internationale des Parcs et du Pastoralisme

Tarifs prévente :
180€ les 2 jours, 120€ les 1 jour

Il s'adresse à tous les acteurs du pastoralisme, scientifiques ou techniques, mobilisés pour inscrire cet héritage dans l'avenir, tant dans les territoires de montagne que de plaine.

UMT PASTO CAUSSES L'INSTITUT agro montpellier INRAE AIPD 2026

Programme prévisionnel

Lundi 23 mars 17h à 21h

- Accueil des participants, projection-débat suivie d'un apéritif

Mardi 24 mars 8h30 à 18h

Séances plénières Composition et conduite des troupeaux, organisation de la mobilité

Séances parallèles Formation et communication sur le pastoralisme

- Filières et collectifs pour la valorisation des produits et services du pastoralisme

Séance plénière Prise en compte du pastoralisme dans les politiques publiques et l'aménagement du territoire

Mercredi 25 mars 8h à 18h

Visites terrain 3 circuits au choix

Causse du Larzac
L'eau : une ressource précieuse dans un contexte de changement climatique



Cévennes
La place de l'arbre dans les systèmes pastoraux



Aude
Viti-pastoralisme / Gestion du risque incendie



Jeudi 26 mars 8h30h à 17h

Séances plénières Conditions d'accès et modalités d'utilisation des ressources en lien avec les enjeux écologiques et le multi-usage des espaces

- Santé et conditions de vie des troupeaux et des Hommes

- En quoi le pastoralisme est-il inspirant ?

Plénière Bilan et clôture du séminaire

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le si...

ID : 048-200032233-20260416-CA_2026_01-DE

immersive, posters, barcamps, temps conviviaux ...

S²LOW

Orateurs invités

- Emmanuelle GENEVET (France)
Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie
- Anne-Lyse MURRO (France)
Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (INRAE), Laboratoire EcoSystèmes et Sociétés En Montagne (LESSEM)
- Alice GARNIER (France)
Institut Agro Montpellier, campus de Florac
- Antonio LOPEZ-FRANCOS (Espagne)
Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM)
- Teresa PINTO-CORREIA (Portugal)
Université d'Evora - Institut Méditerranéen d'Agriculture, Environnement et Développement (MED)
- Athanasios RAGKOS (Grèce)
National Agricultural Research Foundation
- Flavia GUERRIERI (France)
Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (INRAE), UMR Territoires
- Abdelmohcine ELMOKADDEM (Maroc)
Université Polytechnique Mohammed VI

Orateurs invités

- Massimiliano PROBO (Suisse)
Agrascope
- Olivier BONNET (France)
Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM)
- Jean-Luc HORNICK (Belgique)
Université de Liège - Faculté de Médecine Vétérinaire
- Sonia BEDHIAF (Tunisie)
Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie (INRAT) - Laboratoire des Productions Animales et Fourragères
- Corinne EYCHENNE (France)
Université de Toulouse Jean-Jaures - Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST)
- Nathan MORSEL (France)
Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine (APML)



Des événements sur C&C tout au long de l'année

Quelques exemples ...

Janvier : Floracopoly avec un pool pasto à l'Entente

Mars : Lectures de paysages par le SHVC

Avril : Concert de Petite Montagne à Vialas et à Mas Méjean
 (cofinancement Entente)

Mai : Chantier d'entretien draille par la CC CACTS, le Parc des Cévennes et l'Entente

et événements sur les produits du pastoralisme par le syndicat du cirque de Navacelles

Juin : Inauguration de ferme aux Plantiers par Terres de Liens

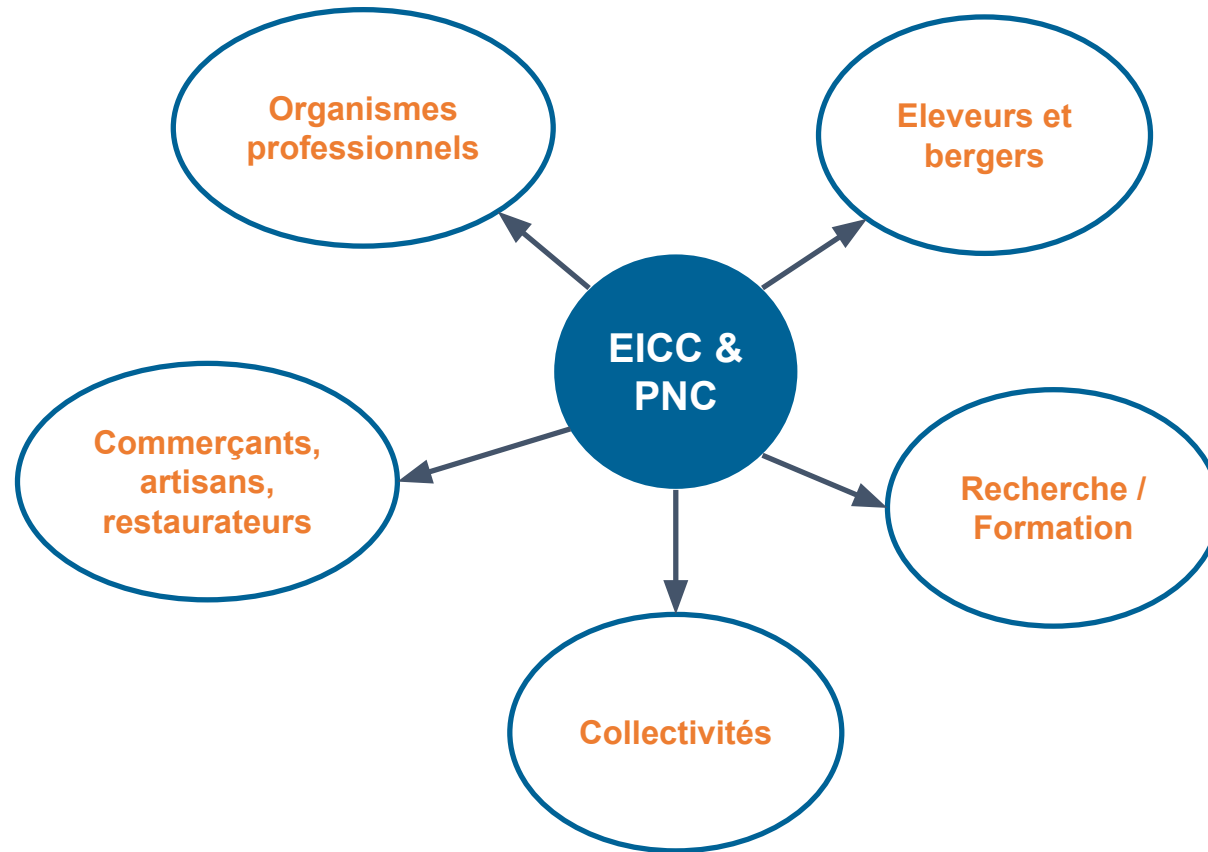
Juillet : Visite de terrain des abris d'estive avec le PNR Grands Causses

Novembre : semaine du pastoralisme au musée Maison Rouge

Festival du pastoralisme (25 au 27 septembre 2026)

JOUR		ÉVÉNEMENTS
Vendredi soir		Ouverture du festival par les élus, Spectacle "Elevage" avec la Genette Verte au Parc Arnal, petite restauration pasto
Samedi	Matin	Marché de producteurs et d'artisans + démonstration artisans Stands des partenaires acteurs du pasto
	Midi	Menus pasto dans les restaurants
	Après-midi	Auto-confrontation éleveur, tables rondes Expositions, animations, contes Démonstrations chiens de troupeau et de garde, races locales, soins vétérinaires... Projection de film
	Soir	Food truck avec produits pastoraux Concert néo-trad occitan "Mbraia" à la GV
Dimanche matin		Visites de fermes en système pastoral

Le festival du pastoralisme



Des moyens financiers ...

Budget total : 18 750 €

- 12 000 € fonds Leader
- 3 000 € PNC
- 3 750 € EICC

Dépenses :

- 15 650€ de prestations
- 360€ de communication
- 2750€ de temps agent (Julie)

Et humains !

- EICC recrute un service civique

Co-portage avec le Parc des Cévennes :

- Convention de partenariat signée entre EICC et PNC (signée le 16/10/2025)
- Demande de subvention de 3000€ à la commission agriculture du PNC (approuvée le 30/10/2025)



Le lien avec les scolaires

- 30 écoles inscrites (environ 40 classes)

Le défi :

- **Constituez une équipe** (enfants scolarisés dès le primaire).
- **Choisissez votre animal :**
 - 1 brebis
 - 1 chèvre
 - 1 vache
- **Fabriquez-le** avec les matériaux de votre choix : laine, carton, bouteilles plastiques, bois, métal, etc... Les matériaux de récupération sont à privilégier (vieux cahiers, stylos, chutes de tissus, objets cassés qui peuvent être valorisés...), recyclés ou recyclables.

Exemple de sculptures (source internet)



Artiste : Jean-Luc Cornec



Artiste : inconnu



Artiste : Isa Décométal

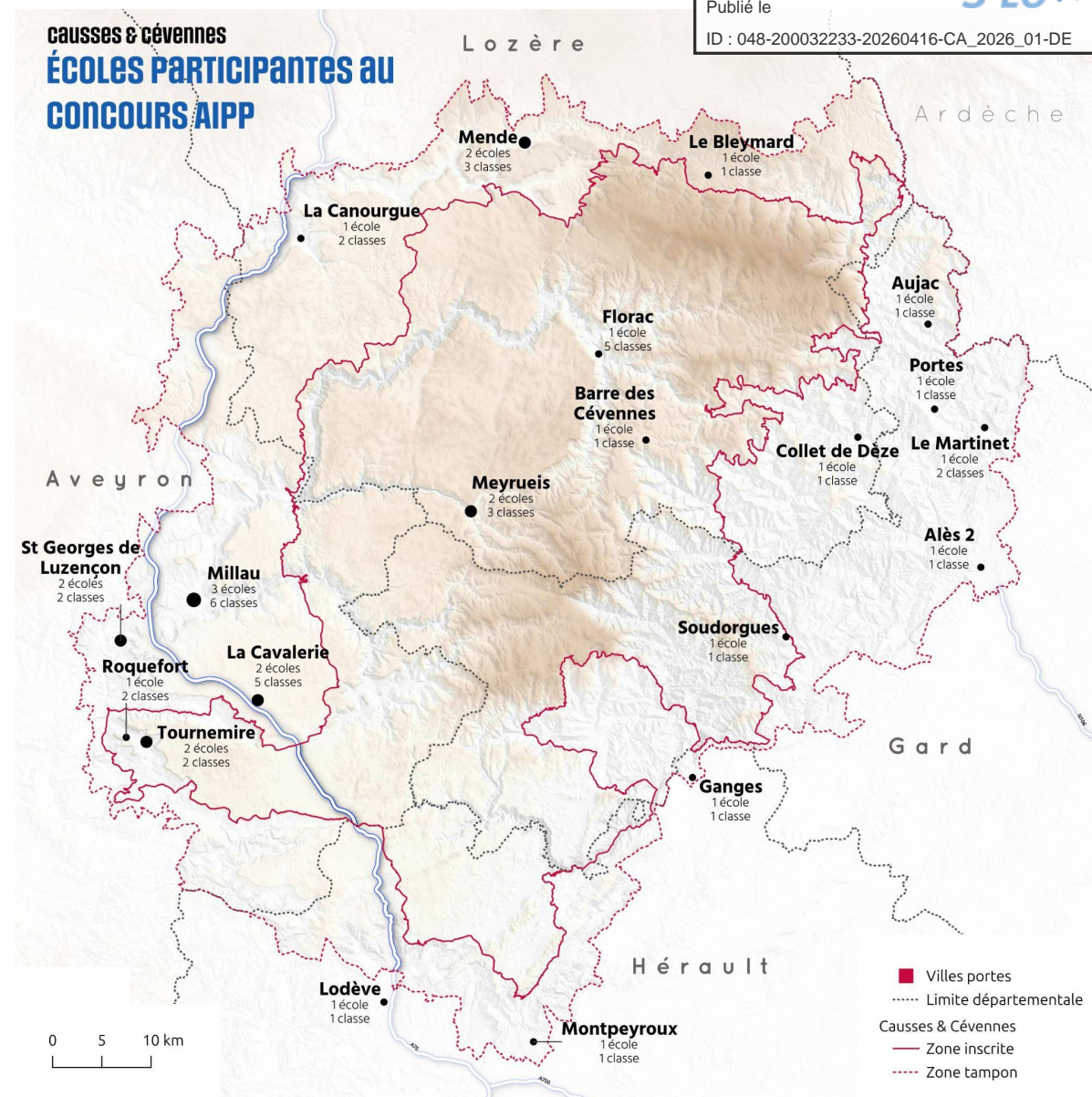
Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 048-200032233-20260416-CA_2026_01-DE

S²LO



Les outils créés par l'Entente

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
 Reçu en préfecture le 24/04/2026
 Publié le
 ID : 048-200032233-20260416-CA_2026_01-DE

AIPP 2026
 ANNÉE INTERNATIONALE
 DES PARCOURS ET
 DU PASTORALISME

→ Création d'une affiche de communication (mairies, offices de tourisme ...) en local C&C



→ Création d'une carte interactive qui recense les événements en 2026 (utilisée nationalement)



→ Un dossier de presse créé et diffusé par tous les acteurs du pastoralisme



Disponibles sur le site de l'Entente C&C :

<https://causses-et-cevennes.fr/annee-internationale-des-parcours-et-du-pastoralisme-2026>



Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 048-200032233-20260416-CA_2026_01-DE



MISSION ICOMOS / ENR

27-30/01/26

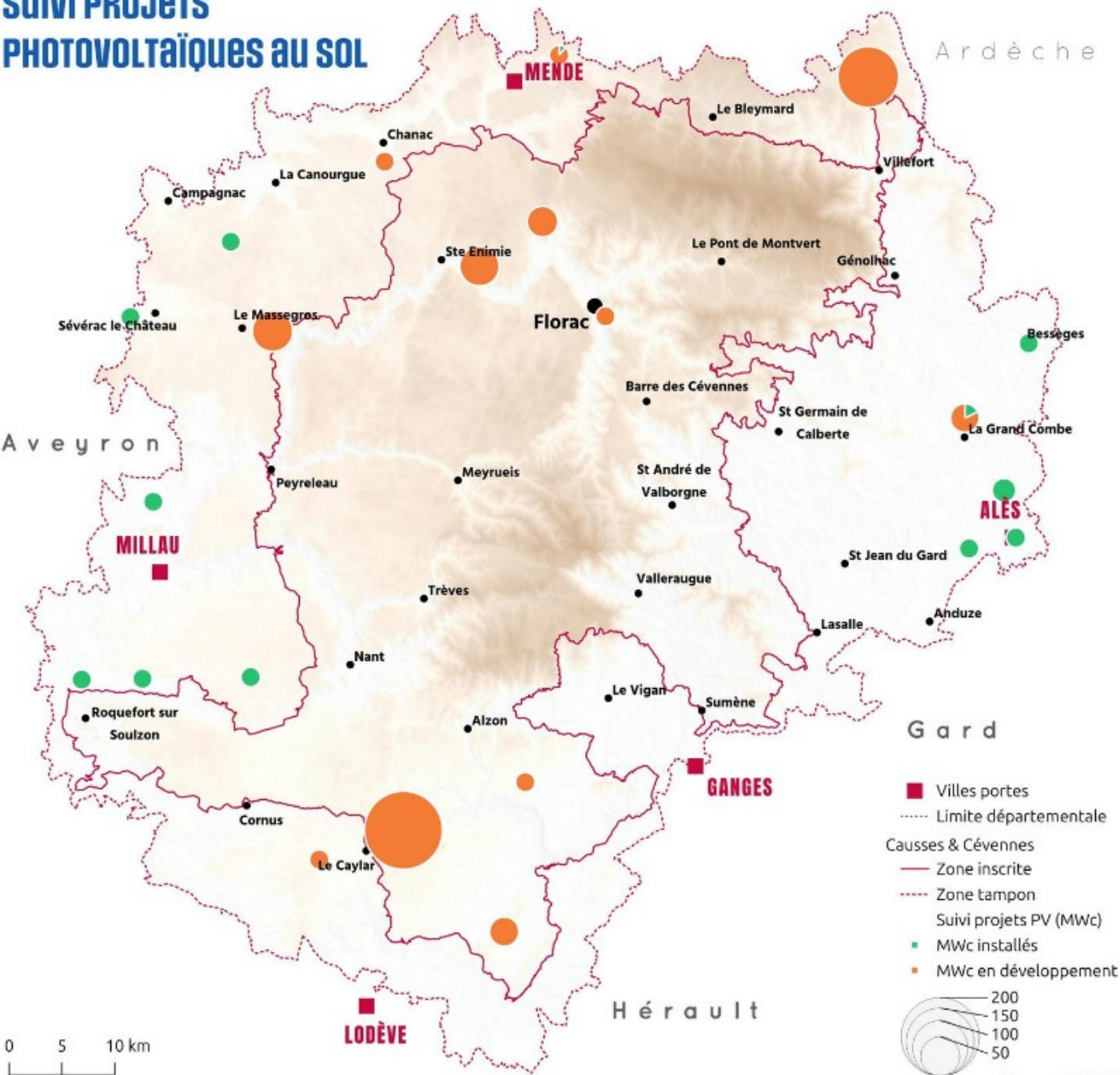
CA EICC - le Vigan
16/12/25

Dans le cadre du bien Causses et les Cévennes, et afin que soient pris en compte les fondements de sa VUE, la mission de conseil portera sur les points suivants :

(1) : **Évaluer dans quelle mesure la préservation du bien et de sa VUE est compatible avec les objectifs de transition écologique et énergétique**, en tenant compte du contexte géopolitique et de l'urgence climatique actuelle, y compris pour déterminer si cette compatibilité nécessiterait que les projets d'énergie renouvelable au sein du bien soient limités aux besoins des communautés locales, et fournir des exemples de préoccupations similaires dans des biens de nature comparable situés dans d'autres États parties.

(2) : **L'analyse et l'interprétation des changements de pratiques agropastorales susceptibles d'impacter les structures paysagères**, en tenant compte du caractère évolutif et vivant du bien ; clarifier les conditions et limites de ces changements et les modalités pratiques de leur mise en œuvre afin de garantir la conservation du paysage.

(3) : **Formuler des recommandations pour l'adoption d'un plan de gestion intégrant les enjeux liés à la question foncière et à l'usage des sols**, en s'appuyant sur la DVUE qui décrit le paysage des C&C comme « trop pauvre pour accueillir des villes, trop riche pour être abandonné » et comme étant « le résultat de la modification de l'environnement naturel par des systèmes agro-pastoraux pratiqués durant un millénaire ».



- **81 MWc installés en zone tampon** (projet de plus 500kwc, sol et grandes toitures)
- **504 MWc connus en développement**
 - **317 ha en zone inscrite** (6 projets dont Solarzac 200ha)
 - **186 ha en zone tampon** (10 projets dont Prévenchères 122ha)

Cadre national facilitateur :

- > loi de transition énergétique de 2015, loi climat et résilience de 2021,
- > loi APER de 2023,
- > décret et arrêté sur l'agrivoltaïsme de 2024

Dispositions spécifiques aux sites remarquables et projets de territoire :

- > Documents d'urbanisme (SCOT)
- > PNC
- > PNRGC
- > Sites classés et inscrits,
- > Opérations Grands Sites de France,
- > Sites Natura 2000...

Absence de dispositions réglementaires spécifiques pour les biens inscrits au patrimoine mondial, mais des orientations de gestion.

ORIENTATIONS DE GESTION C&C



PAS DE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

- **Art L612-1 du code du patrimoine** : responsabilité conjointe de l'État et des collectivités territoriales pour la protection d'un bien du patrimoine mondial
- **Charte d'engagement de l'Entente de 2012 validé par les préfetures et les CD du Bien** : « le développement des énergies renouvelables (éoliennes à caractère industriel et photovoltaïque au sol) serait en contradiction avec la VUE du Bien et ne sera donc pas autorisé dans son périmètre.
- **Motion du CS de l'Entente de 2019** : toute installation photovoltaïque industrielle est à exclure de la zone inscrite, au même titre que l'éolien industriel
- **Plan de gestion du Bien** : mesure de vigilance 3 qui vise à se prémunir d'un développement des installations industrielles pour la production d'énergie renouvelable incompatible avec la VUE du Bien.

OUTILS DE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX

L'ÉTUDE D'IMPACT PATRIMONIALE

- **Attente forte de l'UNESCO** (obligation d'informer le Centre du patrimoine mondial des projets susceptibles d'avoir un impacte sur la VUE),
- Vise à **objectiver la compatibilité du projet avec la VUE** (évalue exclusivement les impacts sur la VUE et les attributs culturels),
- Permet de répondre aux besoins et spécificités des sites du patrimoine mondial > nécessite des **expertises particulières**,
- Peut concerner la **zone inscrite ou la zone tampon**
- Doit tenir compte des **incidences cumulées** en considérant les dynamiques globales.
- Peut être **intégré à la procédure habituelle d'étude d'impact**,
- Réalisable même lorsque le cadre réglementaire n'exige pas d'étude d'impact (évaluation dite **autonome**),

ENJEUX

LES ESPACES PASTORAUX CIBLÉS PRIORITAIREMENT...

- « Déclassés » car de faible valeur agronomique

... MAIS SUPPORT D'UNE FORTE VALEUR PATRIMONIALE

- Une origine anthropique millénaire en lien avec la pression pastorale
- Emblématiques et identitaires de la culture pastorale
- Peu productives et non mécanisables, elles sont le support intrinsèque des pratiques et savoir-faire pastoraux permettant d'en tirer partie
- Une importante densité de traces, vestiges et bâtis témoignant des organisations pastorales successives
- Des qualités paysagères remarquables : profondeur des vues, végétation spontanée
- Des qualités environnementales largement reconnues (PnC, N2000)

IMPACTS POTENTIELS

SUR LE GRAND PAYSAGE

- **Anthropisation du milieu en rupture avec les fondements paysagers**
 - Impact visuel direct
 - Modification de la structure traditionnelle du paysage caussenard
 - Dégradation de l'expérience sensible
- **Zone tampon : dégradation de l'entrée dans le paysage culturel**

SUR LES SURFACES PASTORALES

- **Dégradation d'habitats à enjeux** (pelouses calcicoles, milieux ouverts)
- **Altération en phase travaux :** terrassement, voiries lourdes, tranchées câbles, fondations béton clôture et poste élec.
- **Risque effacement des marqueurs physiques de la culture agropastorale**

IMPACTS POTENTIELS

PAYSAGE ÉVOLUTIF ET VIVANT ?

- **Les installations photovoltaïques ne sont pas spécifiques au territoire C&C** (banalisation du paysage culturel).
- **L'agrivoltisme n'est pas lié à l'agropastoralisme** (ce n'est pas une pratique locale en lien avec le terroir des C&C).
- **La multiplication de projets traduirait un recul de la vocation agropastorale du territoire** (incidence cumulée).

IMPACTS POTENTIELS

INFLUENCE SUR L'ACTIVITÉ AGROPASTORALE ?

- **Des projet agrivoltaïques souvent opportunistes**
- **Déstabilisation des filières économiques agricoles (modèle de rente)**
- **Concurrence foncière**
- **Question du partage territoriale de la valeur (profits liés aux centrales solaires)**
- **Une opportunité de reconquête pastorale qui en réalité peut s'envisager de façon décorrélée du projet PV**

CARACTÈRE « AGRIVOLTAÏQUE »

LES SERVICES RENDUS ?

- **Une amélioration du potentiel agronomique ?**
 - Pas d'étude de référence en contexte pelouses calcaires
 - Influence sur le système à modérer car les surfaces concernées sont faibles
 - Fauche impossible dans la plupart des cas
 - Logique d'intensification qui ne favorise pas le niveau de pastoralisme
- **Protection face à la prédation ?**
 - La filière ENR n'a pas à se substituer aux dispositifs du PNA loup
- **Apport ombrage contribuant à l'adaptation au changement climatique ?**
 - Agroforesterie, pâturage en sous-bois et sylvopastoralisme sont des leviers pour introduire des espaces boisés (stratégie de long terme)

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 048-200032233-20260416-CA_2026_01-DE



PROGRAMME PRÉVISIONNEL



Date	Heure	Planning	Lieu	Interv
mardi 27/01/26	8h30-11h30	Trajet Montpellier > Florac	Transfert	Expertes, DRAC, DREAL, DGALN (= Délégation)
	11h30-12h00	Installation hôtel	Hôtel du Pont Neuf, Florac 3 Rivières	Délégation + EICC
	12h00-13h30	Déjeuner	Hôtel du Pont Neuf, Florac 3 Rivières	Délégation + EICC (5)
	13h30-16h00	Visite projet parc PV Issenge (zone inscrite)	Florac 3 Rivières / SME SL	Délégation + EICC + Sous-Préfète + Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère + SEM SIP ENR + SDEE + GSF GTJC (2 chargés de mission, Maire Sainte-Enimie)
	16h30-17h30	Rencontre avec co-gestionnaires (PNC, GSF GTJC)	Maison du site UNESCO, Florac	Délégation + EICC + Sous-Préfète + PNC + GSF GTJC (2 chargés de mission, Président et DGS CC GCC, Maire Sainte-Enimie)
	17h30-18h30	Réunion cadrage mission et débriefing terrain	Maison du site UNESCO, Florac	Délégation + EICC + Sous-Préfète
	18h30-19h30	Temps libre (visite maison site UNESCO...)	Florac 3 Rivières	Délégation
	19h30-21h00	Dîner	Hôtel du Pont Neuf, Florac 3 Rivières	Délégation + EICC (2) + Président EICC + Président PNC + Directeur PNC + Président CC GCC + Maire Florac
mercredi 28/01/26	8h00-10h00	Trajet Florac > Prévencières	Transfert (si possible boucle par Sommet de Finiels / Génolhac-Villefort)	Délégation + EICC
	10h00-12h00	Visite parc PV Roujanet (zone tampon)	Prévencières	Délégation + EICC + Maire Prévencières + DDT48
	12h00-14h00	Déjeuner	Auberge du Vieux Tilleul, Prévencières	Délégation + EICC (5) + Maire Prévencières + DDT48
	14h00-16h00	Trajet Prévencières > Florac	Transfert	Délégation + EICC
	17h00-19h00	Rencontre avec les membres du CS du Bien	Maison du site UNESCO, Florac (visio possible)	Délégation + EICC + membres CS
	19h30-21h00	Dîner avec membres CS	Hôtel du Pont Neuf, Florac 3 Rivières	Délégation + EICC (1) + membres CS (2)
jeudi 29/01/26	8h30-10h00	Trajet Florac > Mende. Vue sur projet agriPV abandonné à la Baraque de l'Estrade Petit détour par la ferme fortifiée du Choizal	Transfert par Causse de Sauveterre	Délégation + EICC
	10h00-12h30	Pôle de Compétence des Services de l'État (PCSE)	Préfecture, Mende	Délégation + EICC + Préfet + sous-Préfète + membres PCSE (DRAAF, 4 DDT(M), 4 UDAP, PNC)
	12h30-14h00	Déjeuner	Restaurant les Voûtes, Mende	Délégation + EICC (5) + sous-Préfète + membres PCSE (7)
	14h00-15h30	Trajet Mende > Millau	Transfert	Délégation + EICC
	15h30-16h30	Rencontre avec cogestionnaires (PNRGC)	Maison du PNRGC, Millau (visio possible)	Délégation + EICC + PNRGC
	16h30-17h30	Rencontre avec chambres d'agriculture 12 30 34 48	Maison du PNRGC, Millau (visio possible)	Délégation + EICC + PNRGC + chambres d'agriculture
	17h30-19h00	Rencontre avec élus EICC	Maison du PNRGC, Millau (visio possible)	Délégation + EICC + élus EICC CD12 (Mme Presne, Mme Rivière, M. Assier)
	19h30-21h00	Dîner avec élus EICC	Restaurant Léonie puis Hôtel IBIS Millau	Délégation + EICC (5) + David Minerva (réfèrent UNESCO CD12)
vendredi 30/01/26	9h00-11h00	Présentation projets ENR sur le Larzac (zone inscrite)	En salle au PNRGC, Millau (visio possible)	Délégation + EICC + PNRGC + SM GSF Navacelles + CPIE CM + DDTM 34 en visio
	11h00-12h30	Trajet le long de l'autoroute, arrêts sur parcs PV sur délaissés et éoliennes (zones inscrite et tampon)	le long de l'A75 : boucle entre sorties 46 et 47 via D999 (PV, éolien en ZT) et arrêt à sortie 48 (PV en zone inscrite)	Délégation + EICC + PNRGC + SM GSF Navacelles + CPIE CM
	12h30-14h00	Déjeuner	Ô Resto, le Caylar	Délégation + EICC (5) + PNRGC + SM GSF Navacelles + CPIE CM + Maire Caylar + CS EICC (Guilhem Aussibal)
	14h00-15h30	Tour de plaine sur le Larzac	Circuit depuis le Caylar via le Cros, Sorbs, Saint-Michel, D25, Saint-Pierre de la Fage	Délégation + EICC + PNRGC + SM GSF Navacelles + CPIE CM + Maire Caylar + CS EICC (Guilhem Aussibal)
	15h30-17h00	Retour vers Montpellier	Transfert via A75 depuis Lodève	Délégation
	17h00-19h00	Réunion débriefing mission	Montpellier (DREAL)	Délégation + sous-Préfète et EICC en visio

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 048-200032233-20260416-CA_2026_01-DE



Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 048-200032233-20260416-CA_2026_01-DE



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 16 AVRIL 2026

Délibération n° : CA_2026_02

Objet : CFU 2025

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 avril 2026 à 10h30 à la salle Benjamin Crouzat, située avenue François Galtier à Roquefort-sur-Soulzon (12 250), et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAOU, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Mme Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

Étaient présents :

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE, Mme Hélène RIVIERE, M. Christophe LABORIE.

Pour le Département du Gard : /

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE avec pouvoir de Mme Nicole MORERE, M. Jacques RIGAUD

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND, M. Jean-Paul POURQUIER, M. Laurent SUAOU.

Assistaient à la réunion :

Mme Valérie FUSCIEN, sous-Préfète de Florac-Trois-Rivières, Mme Christiane DUMAS, référente UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, Mme Isabelle DARNAS, référente UNESCO du Conseil Départemental de la Lozère, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

Étaient excusés :

M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Hélène MEUNIER, M. Ghislain CHASSARY, M. Patrick MALAVIEILLE, Mme Isabelle FARDOUX-JOUE, Mme Maryse GIANNACCINI, Mme Nicole MORERE, Mme Marie PASSIEUX, Mme Valérie FABRE.

EXPOSÉ DES MOTIFS :

L'exécution du budget 2025 se décompose de la manière suivante :

		Dépenses	Recettes
Réalisation exercice			
	Section de fonctionnement	431 659,27 €	609 697,89 €
	Section d'investissement	318 821,58 €	72 642,36 €
Résultat de l'exercice			
	Section fonctionnement	178 038,62 €	
	Section investissement	- 246 179,22 €	
	Total	- 68 140,60 €	
Reports exercice n-1			
	Section de fonctionnement	0,00 €	55 379,71 €
	Section d'investissement	0,00 €	289 472,49 €
	Soit un total de report		+ 344 852,20 €
Résultat de l'exécution du budget (report + exercice 2025)			276 711,60 €

Le **compte financier unique** présente donc :

- un solde d'exécution 2025 (recettes – dépenses) en fonctionnement de 178 038,62 € à ajouter à l'excédent de 2024 de + 55 379,71 € soit un résultat de clôture en fonctionnement de **+ 233 418,33 €**.
- un solde d'exécution 2024 (recettes – dépenses) en investissement de – 246 179,22 € à ajouter à l'excédent de 2024 de + 289 472,49 € soit un résultat de clôture en investissement de **+ 43 293,27 €**.

La globalité du résultat de clôture de 2025 (fonctionnement + investissement) est de **276 711,60 €**.

En 2025, la section de fonctionnement a été utilisée pour couvrir notamment les frais suivants :

Des charges courantes :

- Rémunération du personnel (salaires et charges du personnel permanent)
- Charges de fonctionnement (téléphone, internet, affranchissement, chauffage, eau, électricité, assurances, ménage, fournitures, stock boutique, maintenance, entretien véhicules, carburant, déplacements, frais de réception, remboursement de l'emprunt...)
- Adhésions (AGEDI, CNAS, Association des Biens Français du Patrimoine Mondial, Association Française de Pastoralisme, CPIE 48 et Causses méridionaux, Association pour la Sauvegarde de l'Irrigation Gravitaire et des ouvrages associés).

Des opérations non récurrentes :

- Prestations de graphisme et d'impression des cartes postales (987,60 €), des tote bags (720,00 €), de la brochure « histoire d'une inscription » en français et en anglais (5388,00 €), du petit illustré « Mariage des Causses et des Cévennes » (2318,88 €), du livret de l'exposition « gestion patrimoniale de l'eau » (1518,00 €) des plaquettes des animations des estivales 2025 (470,40 €), de matériel de communication (beach flags à 834,00 €, carte géante à 303,84 €, cartes de visite à 82,80 €).
- Animations diverses : Prestations des agriculteurs intervenant dans les films de présentation de systèmes pastoraux (900 €), intervenants des estivales 2025 (1078,15 €), des journées du réseau des ambassadeurs touristiques du Bien Causses et Cévennes (150 €).

En 2025, les principales dépenses d'investissement ont consisté en :

- le remboursement de l'emprunt (8 600,29 €)
- **des immobilisations corporelles** : l'achat de matériel informatique (901,44 €), la réalisation des expositions annuelles (thèmes : gestion patrimoniale de l'eau en Causses et Cévennes et lavognes, pour 5231,51 €), l'achat d'équipement (lave-linge pour les stagiaires à 399,00 €).
- **des immobilisations incorporelles** : la réalisation de 2 vidéos présentant un système pastoral ovin lait en Aveyron et ovin viande dans le Gard, dans le cadre du programme PastoM2 avec le commissariat du Massif Central, visible sur notre site internet : <https://causses-et-cevennes.fr/ressources/vidéos> (9862,00 €), le renforcement du site internet (1173,96 €), la traduction de la brochure « Histoire d'une inscription » (360,00 €), la réalisation d'un film ethnographique sur le parage traditionnel des troupeaux (6000,00 €), la conception de 20 dessins par le facilitateur graphique Olivier Sampson pour la brochure « le mariage des Causses et des Cévennes » (10500,00 €), l'achat de l'escape game « Causses et Cévennes » (3600,00 €).

A noter que **l'ensemble des opérations non récurrentes en fonctionnement et en investissement fait l'objet de subventions de différents partenaires** (DRAC, DREAL, Agence de l'eau, commune de Florac...), quasi systématiquement **à hauteur de 80 % de la dépense HT.**

Conformément aux articles L5211-1 et L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Président quitte la séance préalablement au vote du CFU de l'exercice 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU les articles L5421-1 à L5421-6 et R5421-1 à R5421-14 du Code général des collectivités territoriales,

ARTICLE PREMIER :

Approuve le Compte Financier Unique 2025 tel que présenté ci-dessus.

ARTICLE 2 :

Approuve l'affectation de **233 418,33 €** de la section de fonctionnement en recettes de fonctionnement pour 2026 et l'affectation de **43 293,27 €** de la section d'investissement en recettes d'investissement pour 2026.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Fait à Florac le 21/04/2026

Le premier vice-Président de l'Entente Interdépartementale
des Causses et des Cévennes
Jacques RIGAUD



- **Transmise au représentant de l'État le :** 24/04/26

- **Publiée le :** 24/04/26

Le vice-Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télécours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 16 AVRIL 2026

Délibération n° : CA_2026_03

Objet : Budget Primitif 2026

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 avril 2026 à 10h30 à la salle Benjamin Crouzat, située avenue François Galtier à Roquefort-sur-Soulzon (12 250), et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAU, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Mme Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

Étaient présents :

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE, Mme Hélène RIVIERE, M. Christophe LABORIE.

Pour le Département du Gard : /

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE avec pouvoir de Mme Nicole MORERE, M. Jacques RIGAUD

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND, M. Jean-Paul POURQUIER, M. Laurent SUAU.

Assistaient à la réunion :

Mme Valérie FUSCIEN, sous-Préfète de Florac-Trois-Rivières, Mme Christiane DUMAS, référente UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, Mme Isabelle DARNAS, référente UNESCO du Conseil Départemental de la Lozère, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

Étaient excusés :

M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Hélène MEUNIER, M. Ghislain CHASSARY, M. Patrick MALAVIEILLE, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Maryse GIANNACCINI, Mme Nicole MORERE, Mme Marie PASSIEUX, Mme Valérie FABRE.

EXPOSÉ DES MOTIFS :

L'Entente a pour principales missions la gestion, la préservation et la valorisation du Bien Causses & Cévennes inscrit au patrimoine mondial. Ainsi, elle gère le territoire sous la double gouvernance du conseil d'administration et du Préfet coordonnateur, et rend régulièrement compte de son activité à l'État et à l'UNESCO.

Pour définir ses priorités d'actions, elle s'appuie sur les grandes orientations identifiées dans son plan de gestion.

Dans le prolongement de la discussion sur les orientations budgétaires déroulées en séance du conseil d'administration du 16 décembre 2025 au Vigan, voici les grands principes ayant permis d'élaborer la présente proposition de BP 2026 :

- Une **dotation annuelle de 70 000 € pour chacun des 4 Départements**. La participation des Départements est principalement affectée aux charges de personnel, à l'entretien des locaux, aux charges courantes de fonctionnement, aux frais de déplacements.
- L'imputation en section de fonctionnement de **subventions** donc certaines correspondent pour tout ou partie à des dépenses relevant de la section d'investissement.
- En application des dispositions de l'article D3321-1 du CGCT, **la neutralisation budgétaire des amortissements des bâtiments administratifs**. La mise en œuvre de cette possibilité offerte par la réglementation permet à l'EICC de diminuer partiellement l'incidence budgétaire de l'amortissement dans un contexte où aucun investissement majeur n'est prévu une fois que le siège de l'Entente aura été intégralement amorti. A noter toutefois qu'il convient de **neutraliser également l'amortissement des subventions d'investissement** ayant concouru à l'achat du bâtiment, ce qui limite la portée de cette disposition.
- Concernant la masse salariale, une incertitude demeure concernant **le paiement des allocations de retour à l'emploi (ARE)** à Amandine Priac : éligibilité, montant (point abordé au CA du 6/09/24). En ce qui concerne le personnel non permanent, le budget prend en compte le recrutement **d'une jeune femme en service civique pendant 6 mois** entre le 1^{er} mars et le 31 août pour soutien à l'organisation d'événementiels liés à l'Année Internationale du Pastoralisme et des Éleveurs Pastoraux (AIPEP), à l'accueil du public et au suivi de la saison d'animations estivales.
- En section de fonctionnement, les crédits non affectés ont été placés sur des lignes « **de réserve** », 61228 pour les frais de fonctionnement (68 000 €) et 6488 pour la masse salariale (68 000 €).

Comme pour les BP 2023, 2024 et 2025, les actions non récurrentes relevant de la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2030 en 2026, hors fonctionnement courant, ont été identifiées (**cf. tableaux en Annexe 1**).

Le budget primitif 2026 se déclinerait donc comme suit (voir ci-dessous la vue d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement, et en **Annexe 2 le détail**).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU les articles L5421-1 à L5421-6 et R5421-1 à R5421-14 du Code général des collectivités territoriales

ARTICLE PREMIER :

Approuve le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus et dans les tableaux annexés à la présente délibération,

ARTICLE 2 :

Autorise le Président à solliciter la participation financière des quatre départements à hauteur de 70 000 €.

ARTICLE 3 :

Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Fait à Florac le 21/04/2026
Le Président de l'Entente Interdépartementale
des Causses et des Cévennes
Laurent SUAU



- Transmise au représentant de l'État le : 24/04/26
- Publiée le : 24/04/26

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Section fonctionnement :

Vue d'ensemble de la section de fonction

Dépenses (€)	Prévu 2025	Réalisé 2025	Prop. BP 2026
002 – Résultat de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
011 – Charges de gestion générale	171 226,32	54 075,98	156 506,05
012 – Charges de personnel, frais	419 550,00	299 402,11	380 105,00
042 – Opérations d'ordre de transfert	72 642,36	72 642,36	66 614,63
043 – Opérations d'ordre intérieur section	0,00	0,00	0,00
65 – Autres charges de gestion	4 805,00	4 194,43	4 005,75
66 – Intérêts d'emprunt	1 345,00	1 344,39	1 205,00
67 – Charges spécifiques	5 400,00	0,00	0,00
TOTAUX (€)	674 968,68	431 659,27	608 436,43

Recettes (€)	Prévu 2025	Réalisé 2025	Prop. BP 2026
002 – Résultat de fonctionnement	55 379,71	55 379,71	233 418,33
013 – Atténuation des charges	0,00	647,00	0,00
042 – Opération d'ordre de transfert	26 203,74	20 803,74	20 803,74
042 – Transfert excédent d'investissement	251 389,64	251 389,64	0,00
043 – Opération d'ordre intérieur section	0,00	0,00	0,00
70 – Produits de services et ventes diverses	3 400,00	5 537,29	4 000,00
74 – Dotations, subventions et participations	337 795,59	331 169,48	350 204,36
75 – Autres produits divers gestion courante	800,00	134,94	10,00
77 – Produits spécifiques	0,00	15,80	0,00
TOTAUX (€)	674 968,68	665 077,6	608 436,43

Section investissement :

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses (€)	Prévu 2025	Réalisé 2025	Prop. BP 2026
001 – Solde d'exécution section	0,00	0,00	0,00
16 – Emprunt	8 605,00	8 600,29	8 750,00
20 – Immobilisations incorporelles	31 500,00	31 495,96	7 500,00
21 – Immobilisations corporelles	49 816,47	6 531,95	72 854,16
23 – Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
020 – Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040 – Opération d'ordre de section à section	26 203,74	20 803,74	20 803,74
040 – Transfert excédent d'investissement	251 389,64	251 389,64	0,00
041 – Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
TOTAUX (€)	367 514,85	318 821,58	109 907,90

Recettes (€)	Prévu 2025	Réalisé 2025	Prop. BP 2026
001 – Solde d'exécution section	289 472,49	289 472,49	43 293,27
1022 – FCTVA	0,00	0,00	0,00
1068 – Excédents de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
13 – Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16 – Emprunt	0,00	0,00	0,00
20 – Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
021 – Virement de la section de fonct.	0,00	0,00	0,00
040 – Opération d'ordre de section à section	72 642,36	72 642,36	66 614,63
TOTAUX (€)	367 514,85	362 114,85	109 907,90

Mise en œuvre PDG – Actions BP 2026
 Fonctionnement

Mesure	Intitulé	Opération	Chef de file	Coût HT	Coût TTC	Partenaire financier	Subv	Ligne BP	Autofin HT	Autofin TTC	Ligne BP	Observations
MV1	Limiter la diminution du niveau de pastoralisme des systèmes d'élevage											
MV2	Préserver le Bien d'un développement non maîtrisé de l'urbanisation											
MV3	Se prémunir d'un développement incompatible avec la VUE des installations industrielles pour la production d'énergie renouvelable											
MV4	Éviter la disparition du patrimoine bâti agropastoral											
MV5	Soutenir l'agropastoralisme face à la prédation des troupeaux par le loup											
MV6	Anticiper et s'adapter à l'impact du changement climatique sur le paysage culturel											
Faire Comprendre	Déployer des dispositifs pour une meilleure compréhension et transmission des valeurs du Bien et de ses enjeux											
Communiquer	Mettre en œuvre un plan de communication											
Partager	Déployer une stratégie de diffusion culturelle et patrimoniale à long terme et partager les valeurs du Bien autour d'événements fédérateurs	- Estivales 2026 : Animations - Concert Petite Montagne Pascal Charrier avril 26 - Concert Chapelle Harmonique Fête de la Transhumance MontLo juin 26 - Artistes intervenants pour les lauréats du concours scolaire - Guides conférenciers pour rencontre des référents CD et ambassadeurs	EICC	12 500,00	12 500,00	DRAC (80%)	10 000,00	74718	2 500,00	2 500,00	6288	
		Impressions spéciales AIPEP (programmes, banderoles, trophées scolaires)	EICC	1 104,00	1 324,80	DREAL (80%)	883,20	74718	220,80	441,60	6236	
Fédérer	Créer des lieux et des moments d'échange et de partage	- Rencontres du pastoralisme / 25-26 septembre 2026 à Florac	EICC		18 875,00	LEADER, PNC	15 000,00	74718 74772 ch. 12		3 875,00	6288	
Impliquer	Faciliter l'implication des partenaires dans le portage des enjeux Causse et Cévennes											
Soutenir	Valoriser les initiatives répondant aux enjeux Causse et Cévennes											
Connaître	Suivre, capitaliser et diffuser les connaissances	Observatoire Photographique du Paysage 2026 – 4ème campagne	EICC	8 110,00	8 110,00	DREAL	5 600,00	74718		2 510,00	6288	
Sauvegarder	Se donner les moyens de maintenir l'agro-pastoralisme et ses pratiques traditionnelles											
Gérer	Améliorer les dispositifs de gouvernance du Bien											
TOTAL					40 809,80		31 483,20			9 326,60		

NB : Pour des questions de lisibilité, une action a été rattachée à une mesure, mais en réalité, ces actions souvent transversales peuvent correspondre à plusieurs mesures


Mise en œuvre PDG – Actions BP 2026
Investissement

Mesure	Intitulé	Opération	Chef de file	Coût HT	Coût TTC	Partenaire financier	Subv sur HT	Ligne BP	Autofin HT	Autofin TTC	Ligne BP	Observations
MV1	Limiter la diminution du niveau de pastoralisme des systèmes d'élevage											
MV2	Préserver le Bien d'un développement non maîtrisé de l'urbanisation											
MV3	Se prémunir d'un développement incompatible avec la VUE des installations industrielles pour la production d'énergie renouvelable											
MV4	Éviter la disparition du patrimoine bâti agropastoral											
MV5	Soutenir l'agropastoralisme face à la prédation des troupeaux par le loup											
MV6	Anticiper et s'adapter à l'impact du changement climatique sur le paysage culturel											
Faire Comprendre	Déployer des dispositifs pour une meilleure compréhension et transmission des valeurs du Bien et de ses enjeux	Modules du haut-lieu de l'agropastoralisme du Pont-de-Montvert-sud-Mont-Lozère (48)	EICC	28 000,00	33 600,00	DREAL (80%)	22 400,00	74718	5 600,00	11 200,00	21838 21848	
		Modules du haut-lieu de l'agropastoralisme de Roquefort-sur-Soulzon (12)	EICC	6 250,00	7 500,00	DREAL (80%)	5 000,00	74718	1 250,00	2 500,00	21848	
Communiquer	Mettre en œuvre un plan de communication	Graphisme et impression Plan de Gestion 2022-2030	EICC	3 333,33	4 000,00	DREAL (80%)	2 667,67	74718	666,33	1 333,67	2031 2188	1 500 € Graphiste 2 500 € Impression
Partager	Déployer une stratégie de diffusion culturelle et patrimoniale à long terme et partager les valeurs du Bien autour d'événements fédérateurs	Expos Paysages de l'agropastoralisme : - Paysages du pastoralisme en France - Races de massif	EICC / Florac	4 500,00	5 400,00	Commune de Florac, DREAL	3 600,00	7478214 74718	900,00	1 800,00	21848 2188	2300 € commune de Florac 1300 € DREAL
Fédérer	Créer des lieux et des moments d'échange et de partage											
Impliquer	Faciliter l'implication des partenaires dans le portage des enjeux Causses et Cévennes											
Soutenir	Valoriser les initiatives répondant aux enjeux Causses et Cévennes											
Connaître	Suivre, capitaliser et diffuser les connaissances	Film Transhumance Dana Rappoport	EICC	6 000,00	6 000,00	DRAC	4 800,00	74718	1 200,00	1 200,00	2051	Module sur les sonnailles et sons de la transhumance
Sauvegarder	Se donner les moyens de maintenir l'agropastoralisme et ses pratiques traditionnelles											
Gérer	Améliorer les dispositifs de gouvernance du Bien											
TOTAL					56 500,00 €		38 467,67			18 033,67 €		

NB : Pour des questions de lisibilité, une action a été rattachée à une mesure, mais en réalité, ces actions souvent transversales peuvent correspondre à plusieurs mesures

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Article	Chapitre	Dénomination	Prévu N-1 2025	Réalisé N-1 2025	Prévu N 2026
002		Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
023	023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
60611	011	Eau et assainissement	900,00	1 447,04	1 200,00
60612	011	Énergie – Électricité	2 500,00	1 847,13	2 100,00
60621	011	Fioul – combustibles	4 000,00	2 087,62	3 000,00
60622	011	Carburants	3 000,00	1 794,80	2 500,00
60623	011	Alimentation	456,32	410,33	500,00
60628	011	Autres fournitures non stockées	2 000,00	2 882,74	2 500,00
60631	011	Fournitures d'entretien	100,00	120,00	100,00
60632	011	Fournitures de petit équipement	1 000,00	485,84	1 000,00
60636	011	Vêtements de travail	200,00	0,00	200,00
6064	011	Fournitures administratives	800,00	328,52	700,00
6065	011	Livres, disques, biblio, médiat.	100,00	45,00	100,00
6068	011	Autres matières et fournitures	100,00	0,00	100,00
61228	011	Autres	100 000,00	0,00	68 000,00
6132	011	Locations immobilières	300,00	0,00	300,00
61358	011	Locations mobilières	1 600,00	1 540,80	1 850,00
615221	011	Entretiens, réparations bâtiments publics	2 500,00	997,27	2 000,00
61551	011	Entretien matériel roulant	2 000,00	1 294,78	2 000,00
6156	011	Maintenance	2 550,00	1 844,49	2 600,00
6161	011	Multirisques	4 000,00	3 914,19	4 000,00
617	011	Études et recherches	0,00	0,00	0,00
6182	011	Documentation générale technique	700,00	661,00	700,00
6183	011	Frais de formation (personnel extérieur)	300,00	400,00	0,00
6184	011	Versement à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00
6185	011	Frais de colloques et séminaires	600,00	833,00	1 200,00
6188	011	Autres frais divers	1 000,00	821,67	1 000,00
6218	012	Autre personnel extérieur	10 500,00	8 830,22	9 000,00
6225	011	Indemnités aux comptables et régisseurs	0,00	0,00	0,00
6231	011	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	1 000,00
6232	011	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00
6233	011	Foires et expositions	1 000,00	0,00	0,00
6234	011	Réceptions	5 000,00	2 147,31	3 200,00
6236	011	Catalogues et imprimés	15 000,00	12 623,52	1 000,00
6238	011	Divers	500,00	0,00	500,00
6241	011	Transports de bien	0,00	60,86	0,00
6251	011	Voyages, déplacements, missions	5 000,00	4 731,17	5 836,05
6261	011	Frais d'affranchissement	200,00	99,97	300,00
6262	011	Frais de télécommunications	4 500,00	4 425,20	4 700,00
627	011	Services bancaires	20,00	3,65	20,00
6283	011	Frais de nettoyage des locaux	2 300,00	2 204,68	2 300,00
6288	011	Autres services extérieurs	6 000,00	4 023,40	40 000,00
6336	012	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 500,00	6 327,05	7 000,00
64111	012	Rémunération principale titulaires	165 000,00	162 131,76	166 000,00
64112	012	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00
64113	012	NBI	0,00	0,00	0,00
64118	012	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00
64131	012	Rémunérations non titulaires	35 000,00	29 416,09	31 000,00
6451	012	Cotisations URSSAF	28 000,00	28 457,00	30 050,00
6453	012	Cotisations aux caisses de retraites	44 000,00	47 050,24	50 000,00
6454	012	Cotisations aux ASSEDEC	1 400,00	1 105,00	1 300,00
6455	012	Cotisations pour assurance du personnel	16 000,00	15 559,75	17 000,00
6458	012	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00
6475	012	Médecine du travail, pharmacie	1 050,00	525,00	655,00
6478	012	Autres charges sociales diverses	100,00	0,00	100,00
6488	012	Autres charges de personnel	113 000,00	0,00	68 000,00
6514	65	Cotisations, adhésions et autres prestat	4 500,00	4 193,10	4 000,00
6558	65	Autres contributions obligatoires	300,00	0,00	0,00
65888	65	Autres	5,00	1,33	5,75
6584	65	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00
66111	66	Intérêts d'emprunt	1 345,00	1 344,39	1 205,00
6711	67	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	0,00	0,00
6768	042	Neutralisation subvention d'invest bâtiment	5 400,00	0,00	0,00
6811	042	Dot.amort.et prov.immos incorporelles	72 642,36	72 642,36	66 614,63
Total			674 968,68	431 659,27	608 436,43

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
 Reçu en préfecture le 24/04/2026
 Publié le 
 ID : 048-200032233-20260416-CA_2026_03-DE

6156
 800,00 AFA : 180 € HT hébergement, 480 HT maintenance
 200,00 Révision extincteurs
 600,00 Copieur IBS
 950,00 Intervention maintenance modules et centre d'interprétation
2 550,00 TOTAL (€)

6234
 600,00 Collations et réceptions diverses, cadeaux protocolaires
 400,00 Jumelages
 1 000,00 Frais CS (séminaire 26 et 27 mai)
 1 000,00 Gouvernance (repas CA, Mission ICOMOS)
 200,00 Journées formation ambassadeurs mars et novembre 2025
3 200,00 TOTAL (€)

6236
 370,00 Bâches AIPEP 2026
 480,00 Plaque animation estivales 2026
850,00 TOTAL (€)

12500 DRAC **6288**
 600,00 Petite Montagne Pascal Charrier
 6 000,00 Concert Chapelle Harmonique
 900,00 Animation Transhumance Espérou
 3 000,00 Estivales 2026 animations éligibles DRAC
 500,00 Visite de fermes Estivales 2025
 250,00 Prestation guide conférencier Journée des référents CD
 250,00 Prestation guide conférencier Journée des ambassadeurs
 1 000,00 Prestations concours écoles AIPEP
 600,00 Péages (Total Marketing Services)
 7 800,00 Campagne OPP 2026 (ou 8110?)
 16 000,00 Rencontres du pastoralisme Florac septembre 2026 (presta + com)
 1 000,00 Prestation animation Gouvernance
 800,00 Service Paye CDG48
38 700,00 TOTAL (€)

6514
 1 110,00 CNAS
 700,00 AGEDI (logiciel comptable)
 1 650,00 Association des Biens Français du patrimoine mondial (ABFPM)
 300,00 Association française de pastoralisme (AFP)
 50,00 CPIE Causses méridionaux
 30,00 CPIE REEL 48
 60,00 ASAIG
3 900,00 TOTAL (€)

RECETTES FONCTIONNEMENT

Article	Dénomination	Prévu N-1 2025	Réalisé N-1 2025	Prévu N 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	55 379,71	55 379,71	233 418,33
6419	Remboursements rémunérations (SFT)	0,00	647,00	0,00
6459	Remboursements charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (boutique)	3 400,00	5 537,29	4 000,00
744	FCTVA	12 878,51	8 243,05	4 359,51
74718	Autres participations Etat (Massif, MEAE, DREAL, DRAC, PNC)	40 417,08	39 626,43	63 544,85
7472	Participations régions	0,00	0,00	0,00
7473	Participations départements	280 000,00	280 000,00	280 000,00
74772	Participation Europe (FEDER + LEADER)	0,00	0,00	0,00
7478214	Participation Communes et Interco	2 500,00	2 300,00	2 300,00
74788	Autres (Mécénat)	2 000,00	1 000,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	800,00	134,94	10,00
773	Autres mandats annulés	0,00	15,80	0,00
7748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
77681 042	Neutralisation amortissement bâtiment admin	12 954,00	7 554,00	7 554,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00
777 042	Quote-part subv invest transf cpte résul	13 249,74	13 249,74	13 249,74
	Sous-Total (€)	423 579,04	413 687,96	608 436,43
777 042	Reprise de l'excédent d'investissement	251 389,64	251 389,64	0,00
	TOTAL (€)	674 968,68	665 077,60	608 436,43

Article

615221

0,00 Dep Fct bâtiments

0,00 Dep Fct réseaux

0,00 Dep Inv études

2031 20 043,96 Dep Inv concessions

21311 0,00 Dep Inv bâtiments

2182 0,00 Dep Inv transport

21838 901,44 Dep Inv matos informatique

21848 0,00 Dep Inv matériel bureau

2185 0,00 Dep Inv téléphonie

2188 5 630,51 Dep Inv Autres immo corporelles

TOTAL (€)

TVA 16,404 %

Année n-1

4 359,51 TOTAL (€)

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 048-200032233-20260416-CA_2026_03-DE



74718 SUBVENTIONS ETAT

4 915,15 FNADT Réseau Pasto MC (70 % de la subvention 2025-2026 de 8777,06 €)

748,49 FNADT Participation Sommet élevage Cournon

1214,54 FNADT AMI Sylvopasto – (Acompte 30 % - 4048,45€ pour l'Entente sur 2 ans).

4 800,00 DRAC Film transhumance Dana Rappoport (80 % de 6000 € HT)

10 000,00 DRAC Animations estivales et animations AIPEP 2026

22 400,00 DREAL25 Modules Pont de Montvert

5 600,00 DREAL26 Observatoire du paysage

3 200,00 DREAL26 AIPEP (expo paysages pastoraux, contrat Mià...)

5 000,00 DREAL26 Modules Roquefort phase conception

3 000,00 PNC Rencontres du pastoralismes à Florac septembre 2025

2 666,67 DREAL24 : 80 % (Graphisme vFPDG + Impression PDG) = 80 % 3333 HT / 4000 € TTC

63 544,85 TOTAL (€)

DEPENSES INVESTISSEMENT

Article	Dénomination	Prévu N-1 2025	Réalisé N-1 2025	Prévu N 2026	
001	Solde d'exécution section	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	
1641	16 Emprunt	8 605,00	8 600,29	8 750,00	
1068	040 Virement section fonctionnement (excédents capitalisés)	251 389,64	251 389,64	0,00	
13911	040 Amortissement Subvention Etat	0,00	0,00	0,00	
13912	040 Amortissement subvention Région	4 400,00	4 400,00	4 400,00	Total Amt 13 249,74 €
13913	040 Amortissement subvention Départements	4 000,00	4 000,00	4 000,00	
139178	040 Amortissement subvention LEADER	4 849,74	4 849,74	4 849,74	
198	040 Neutralisation amortissement bâtiment admin	12 954,00	7 554,00	7 554,00	
2031	20 Frais d'études	1 500,00	0,00	1 500,00	<i>Voir détail ci contre</i>
2033	20 Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	
2051	20 Concessions, droits similaires	30 000,00	31 495,96	6 000,00	<i>Voir détail ci contre</i>
21311	21 Bâtiments administratifs	2 000,00	0,00	6 500,00	<i>Voir détail ci contre</i>
21533	21 Réseaux câblés	500,00	0,00	0,00	
21828	21 Matériel de transport	25 816,47	0,00	13 654,16	si remplacement voiture
21838	21 Autre matériel informatique	2 000,00	901,44	11 000,00	<i>Voir détail ci contre</i>
21848	21 Autres matériels de bureau et mobiliers	4 000,00	0,00	33 500,00	<i>Voir détail ci contre</i>
2185	21 Matériel de téléphonie	500,00	0,00	200,00	
2188	21 Autres immobilisations corporelles	15 000,00	5 630,51	8 000,00	<i>Voir détail ci contre</i>
231311	23 Travaux – Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	
	Total	367 514,85	318 821,58	109 907,90	

26 203,74 20 803,74

FCTVA : 16,404 % de 2051, 21838, 2188 (TTC) N-1

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026



Publié le

ID : 048-200032233-20260416-CA_2026_03-DE

2031
1 500,00 Presta graphiste version finale PDG
0,00 Ecrivain public édition vulgarisée PDG (2 500 € > en 2027)
0,00 Graphiste édition vulgarisée PDG (2 000 € > en 2027)
1 500,00 TOTAL

2051
6 000,00 2ème module Dana Rappoport
6 000,00 TOTAL

21311
2 367,60 Réfection électricité bâtiment et cour extérieure (devis Nunez)
574,80 Réfection électricité salle de réunion (devis Nunez)
3 135,00 Réfection électricité salle d'exposition (devis Nunez)
6 077,40 TOTAL

21838
10 000,00 Nouveaux modules UNESCO informatique/audiovisuel (devis Audiosoft : 9354,5 TTC – 7795,42 € HT)
1 000,00 Nouveau matos informatique divers
11 000,00 TOTAL

21848
25 000,00 Nouveaux modules UNESCO mobilier PdM (devis Laussel et Fau : 23 541,60 TTC - 19 618 € HT)
7 500,00 Nouveaux modules UNESCO mobilier Roquefort (acompte 30% sur mobilier)
500,00 Matos audiovisuel neuf modules UNESCO et centres d'interprétation existants
500,00 Matos bureau divers
33 500,00 TOTAL

2188
2 500,00 Impression PDG (devis Impact 1686 € HT pour 150 exemplaires soit 2023,20 € TTC)
0,00 Impression édition vulgarisée PDG (2750 € > en 2027)
5 400,00 Grande expo Florac paysages + petite expo races moutons
7 900,00 TOTAL

RECETTES INVESTISSEMENT


Article	Dénomination	Prévu N-1 2025	Réalisé N-1 2025	Prévu N 2026
001	Solde d'exécution section	289 472,49	289 472,49	43 293,27
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
10222	10 FCTVA	0,00	0,00	0,00
1068	10 Excédents de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
192	040 Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
198	040 Neutralisation amortissement subv invest bâtiment	5 400,00	0,00	0,00
28031	040 Frais d'études	0,00	0,00	0,00
28051	040 Concessions et droits similaires	22 304,10	22 304,10	24 063,26
281311	040 Bâtiments administratifs	12 954,00	12 954,00	12 954,00
28153	040 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00
281828	040 Matériel de transport	5 204,00	5 204,00	5 204,00
281838	040 Autre matériel informatique	11 911,94	11 911,94	4 249,98
281848	040 Autres matériels de bureau et mobiliers	17 364,52	17 364,52	17 327,19
28185	040 Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00
28188	040 Autres immobilisations corporelles	2 903,80	2 903,80	2 816,20
1311	13 Subventions transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
13178	13 Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00
1312	13 Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1313	13 Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00
1321	13 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1322	13 Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1324	13 Subv. non transf. comm.	0,00	0,00	0,00
1641	16 Emprunt	0,00	0,00	0,00
2031	41 Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2051	20 Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00
21838	21 Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00
	Total	367 514,85	362 114,85	109 907,90

Bâtiments administratifs

TOTAL Amortissements 2026 : 66614,63

Sub DREAL Modules, expo, PDG / sub DRAC film Dana / sub Florac expo > en fct

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
 Reçu en préfecture le 24/04/2026
 Publié le
 ID : 048-200032233-20260416-CA_2026_03-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 16 AVRIL 2026

Délibération n° : CA_2026_04

Objet : Création – Suppression de poste

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 avril 2026 à 10h30 à la salle Benjamin Crouzat, située avenue François Galtier à Roquefort-sur-Soulzon (12 250), et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAU, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Mme Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

Étaient présents :

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE, Mme Hélène RIVIERE, M. Christophe LABORIE.

Pour le Département du Gard : /

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE avec pouvoir de Mme Nicole MORERE, M. Jacques RIGAUD

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND, M. Jean-Paul POURQUIER, M. Laurent SUAU.

Assistaient à la réunion :

Mme Valérie FUSCIEN, sous-Préfète de Florac-Trois-Rivières, Mme Christiane DUMAS, référente UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, Mme Isabelle DARNAS, référente UNESCO du Conseil Départemental de la Lozère, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

Étaient excusés :

M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Hélène MEUNIER, M. Ghislain CHASSARY, M. Patrick MALAVIEILLE, Mme Isabelle FARDOUX-JOUE, Mme Maryse GIANNACCINI, Mme Nicole MORERE, Mme Marie PASSIEUX, Mme Valérie FABRE.

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

En outre, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération n° CA_2016_11 en date du 8/03/2016 créant l'emploi d'adjoint administratif principal de deuxième classe pour exercer les fonctions de chargé de mission communication,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 5 décembre 2025,

Au vu des besoins de service et de l'évolution des missions assurées, le Président propose au Conseil d'Administration :

1. **La création** d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de première classe (Catégorie C) à temps complet (35/35^{èmes}) pour assurer les fonctions de chargé de mission communication.
2. **La suppression** de l'emploi permanent d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps complet (35/35^{èmes}) créé par délibération n° CA_2016_11 en date du 08/03/2016.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

1. **La création**, à compter du 02/05/26, d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de première classe (Catégorie C) à temps complet (35/35^{èmes}) pour assurer les fonctions de chargé de mission communication.
2. **La suppression**, à compter du 03/05/26, de l'emploi permanent d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps complet (35/35^{èmes}) créé par délibération n° CA_2016_11 en date du 08/03/2016.
3. Le tableau des emplois serait ainsi modifié :
 - Filière : administrative
 - Cadre d'emplois : Adjoint administratif
 - Catégorie hiérarchique : Catégorie C

 - Grade : Adjoint administratif principal de première classe
 - ancien effectif : 0
 - nouvel effectif : 1


 - Grade : Adjoint administratif principal de deuxième classe
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0
4. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seraient inscrits au budget, chapitre 12.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Fait à Florac le 21/04/2026
Le Président de l'Entente Interdépartementale
des Causses et des Cévennes
Laurent SUAU



- **Transmise au représentant de l'État le :** 24/04/26
- **Publiée le :** 24/04/26

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le 
ID : 048-200032233-20260416-CA_2026_04-DE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 048-200032233-20260416-CA_2026_04-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 16 AVRIL 2026

Délibération n° : CA_2026_05

Objet : *Modification du tableau des effectifs*

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 avril 2026 à 10h30 à la salle Benjamin Crouzat, située avenue François Galtier à Roquefort-sur-Soulzon (12 250), et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAU, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Mme Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

Étaient présents :

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE, Mme Hélène RIVIERE, M. Christophe LABORIE.

Pour le Département du Gard : /

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE avec pouvoir de Mme Nicole MORERE, M. Jacques RIGAUD

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND, M. Jean-Paul POURQUIER, M. Laurent SUAU.

Assistaient à la réunion :

Mme Valérie FUSCIEN, sous-Préfète de Florac-Trois-Rivières, Mme Christiane DUMAS, référente UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, Mme Isabelle DARNAS, référente UNESCO Conseil Départemental de la Lozère, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZAK, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme J. HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

Étaient excusés :

M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Hélène MEUNIER, M. Ghislain CHASSARY, Patrick MALAVIEILLE, Mme Isabelle FARDoux-JOUVE, Mme Maryse GIANNACCINI, Mme Nicole MORERE, Mme Marie PASSIEUX, Mme Valérie FABRE.

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.
Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Afin de prendre en compte la modification d'organigramme adoptée par délibération n°CA_2026_04 relative à la création et à la suppression d'un emploi permanent à temps complet, l'assemblée délibérante

DÉCIDE :

- De modifier le tableau des effectifs tel que présenté en **annexe**.
- De reconduire ces dispositions tacitement chaque année, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser le Président à signer tout acte y afférent ;
- De charger le Président de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 02/05/26.
- En fonction des capacités financières de la structure, de conserver, en sus, **un emploi saisonnier à mi-temps** (masse salariale limitée à 15 000 € chargés, cf. délibération n°CA-2022-18 du conseil d'administration du 15/09/22)/

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Fait à Florac le 21/04/2026
Le Président de l'Entente Interdépartementale
des Causse et des Cévennes
Laurent SUAU



- Transmise au représentant de l'État le : 24/04/26
- Publiée le : 24/04/26

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Annexe (à compter du 02/05/26)

Filière / secteur	Cadre d'emplois	Grade	Cat	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires		Effectifs pourvus		Effectif vacant TOTAL	Date de création et référence délibération
					Temps de travail	Possibilité de pouvoir l'emploi par contractuel (article 3-3)	TOTAL	Par agent titulaire ou contractuel		
Filière admin.	Attachés territoriaux	Attaché	A	Chargé de mission	TC	Oui		Titulaire		8/11/12 CA-2012-16
	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint admin. principal de 1 ^{ème} cl.	C	Chargé de mission	TC	Oui	2,4	Titulaire	0	16/04/26 CA-2026-04
	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint admin. principal de 2 ^{ème} cl.	C	Assistant admin	TNC 40 %	Oui		Titulaire	0,4	15/09/23 CA-2022-18
Filière technique	Ingénieurs en chef territoriaux	Ingénieur en chef hors classe	A	Directeur	TC	Oui		Titulaire		01/04/23 CA-2023-03
	Techniciens territoriaux	Technicien	B	Chargé de mission	TC	Oui	3	Titulaire	0	21/03/14 CA-2014-09
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	Chargé de mission	TC	Oui		Titulaire		14/12/20 CA-2020-15
							5,4		0,4	
									5	

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 048-200032233-20260416-CA_2026_05-DE



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RÉUNION DU 16 AVRIL 2026**

Délibération n° : CA_2026_06**Objet :** Subvention DREAL Occitanie : Campagne 2026 de l'Observatoire photographique des paysages / Actualisation des montants

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 avril 2026 à 10h30 à la salle Benjamin Crouzat, située avenue François Galtier à Roquefort-sur-Soulzon (12 250), et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAU, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Mme Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

Étaient présents :

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE, Mme Hélène RIVIERE, M. Christophe LABORIE.

Pour le Département du Gard : /

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE avec pouvoir de Mme Nicole MORERE, M. Jacques RIGAUD

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND, M. Jean-Paul POURQUIER, M. Laurent SUAU.

Assistaient à la réunion :

Mme Valérie FUSCIEN, sous-Préfète de Florac-Trois-Rivières, Mme Christiane DUMAS, référente UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, Mme Isabelle DARNAS, référente UNESCO du Conseil Départemental de la Lozère, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

Étaient excusés :

M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Hélène MEUNIER, M. Ghislain CHASSARY, M. Patrick MALAVIEILLE, Mme Isabelle FARDOUX-JOUE, Mme Maryse GIANNACCINI, Mme Nicole MORERE, Mme Marie PASSIEUX, Mme Valérie FABRE.

EXPOSÉ DES MOTIFS :

L'Entente Interdépartementale est dotée depuis 2014 d'un Observatoire Photographique du Paysage (OPP) qui permet de suivre sur l'ensemble de son territoire 87 points photographiques reconduits tous les trois ans.

C'est un outil précieux qui permet de suivre six thématiques liées à la gestion du Bien : les processus de fermeture /ouverture de l'espace, les pratiques agricoles, les attributs culturels,

les grands paysages emblématiques, le développement de l'urbanisme et le développement touristique.

Trois campagnes de prises de vues ont eu lieu en 2017, 2020 et 2023. En 2026 aura lieu la cinquième campagne. A noter que l'EICC a également accueilli pendant 5 mois en 2024 Léna Sykora, stagiaire de Master 2 à l'Université Savoie Mont Blanc, qui a travaillé à la valorisation de ces campagnes successives et à la définition d'une méthodologie d'analyse des évolutions par photo-comparaison (stage également subventionné à 80 % par la DREAL Occitanie).

Les campagnes de reconduction sont assurées avec l'appui technique des CAUE des 4 départements concernés. En fonction des contraintes budgétaires et de la disponibilité du personnel, les CAUE partenaires ne peuvent pas toujours assurer cet engagement sous les mêmes conditions, une aide technique ou financière est parfois nécessaire. La DREAL Occitanie est prête à soutenir financièrement l'Entente pour pallier ces difficultés et nous aider à concrétiser cette action.

Pour la réalisation de la campagne 2026 de l'OPP, l'Entente envisage de demander un soutien financier de **6 480 €** à la DREAL Occitanie (80 % du montant total HT éligible, soit 80 % de **8 100 €**), l'autofinancement de 20 % à la charge de l'EICC s'élevant à 1 620 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU les articles L5421-1 à L5421-6 et R5421-1 à R5421-13 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 9 des statuts,

ARTICLE PREMIER :

Autorise le Président à solliciter l'appui financier de la DREAL Occitanie à hauteur de 6 480 € pour la réalisation de la campagne 2026 de l'OPP.

ARTICLE 2 :

Autorise le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Fait à Florac le 21/04/2026
Le Président de l'Entente Interdépartementale
des Causses et des Cévennes
Laurent SUAU



- Transmise au représentant de l'État le : 24/04/26
- Publiée le : 24/04/26

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télerecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 048-200032233-20260416-DE_001_2026-DE

unesco
Site du patrimoine mondial

Les Causses et les Cévennes,
paysage culturel
de l'agro-pastoralisme méditerranéen

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 16 AVRIL 2026

Délibération n° : CA_2026_07

Objet : Subvention DREAL Occitanie : première tranche des modules d'interprétation du haut-lieu de l'agropastoralisme de Roquefort

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 avril 2026 à 10h30 à la salle Benjamin Crouzat, située avenue François Galtier à Roquefort-sur-Soulzon (12 250), et par visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SUAU, Président de l'EICC. Le quorum a été atteint. Mme Michèle MANOA a été désignée secrétaire de séance.

Étaient présents :

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE, Mme Hélène RIVIERE, M. Christophe LABORIE.

Pour le Département du Gard : /

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE avec pouvoir de Mme Nicole MORERE, M. Jacques RIGAUD

Pour le Département de la Lozère : Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND, M. Jean-Paul POURQUIER, M. Laurent SUAU.

Assistaient à la réunion :

Mme Valérie FUSCIEN, sous-Préfète de Florac-Trois-Rivières, Mme Christiane DUMAS, référente UNESCO du Conseil Départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil Départemental de l'Hérault, Mme Isabelle DARNAS, référente UNESCO du Conseil Départemental de la Lozère, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Dominique LYSZCZARZ, chargé de mission SIG et Observatoire à l'Entente, Mme Morgane COSTES-MARRE, chargée de mission patrimoine à l'Entente, Mme Julie HEBRARD, chargée de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

Étaient excusés :

M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Claude ASSIER, Mme Hélène MEUNIER, M. Ghislain CHASSARY, M. Patrick MALAVIEILLE, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Maryse GIANNACCINI, Mme Nicole MORERE, Mme Marie PASSIEUX, Mme Valérie FABRE.

EXPOSÉ DES MOTIFS :

L'interprétation du patrimoine est inscrite comme une exigence de l'UNESCO dans la Convention du patrimoine mondial et a fait l'objet d'une charte adoptée par l'ICOMOS en 2006. Elle se définit comme « l'explication, l'analyse d'un site patrimonial, à l'intention du public, en explorant toute sa signification et ses multiples valeurs ».

En raison de la taille (3000 km² pour la zone inscrite) et de la diversité géologique des Causses et Cévennes (trois zones géologiques différentes), l'idée de **d'interprétation** est apparue très tôt. Ainsi, dès 2014, les élus parlaient d'avoir « des tours Eiffel », des sites emblématiques forts répartis sur le territoire qui deviendraient des lieux d'interprétation et de compréhension de la culture agropastorale. Ces hauts-lieux sont complémentaires et mettent en avant différentes facettes de la culture agropastorale.

A ce jour, outre la Maison du site UNESCO à Florac, 2 hauts-lieux sont existants : le domaine de Boissets à Sainte-Enimie (48), inauguré en 2022, et le Belvédère de Blandas au cirque de Navacelles, inauguré en 2023. Un troisième est en construction et devrait ouvrir ses portes pour la saison estivale 2027 : La maison du Mont Lozère au Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère (48).

Le présent rapport concerne **la réhabilitation de la jasse du Combalou à Roquefort-sur-Soulzon (12)** et son évolution vers un nouveau haut-lieu de l'agropastoralisme, dans le cadre du projet global de requalification de Roquefort « Roquefort Demain ». L'objet de la demande de subvention à la DREAL Occitanie est l'équipement de ce nouveau haut-lieu avec le mobilier d'interprétation dédié.

En effet, malgré la multiplicité des lieux, une cohérence d'ensemble doit être garantie, c'est pourquoi chaque haut-lieu est doté par l'Entente **des « modules UNESCO »** créés au départ pour la Maison du site et siège de l'Entente à Florac. Ces derniers sont une introduction au patrimoine mondial, aux valeurs reconnues en Causses et Cévennes. Les reproduire sur chaque haut-lieu (en adaptant l'essence des bois au site) permet de donner une unité à tous les hauts-lieux. Ces modules constituent donc la première partie et introduction de chaque haut-lieu qui ensuite, dans une seconde partie, développe la thématique qui lui est propre et qui correspond à une facette de la culture agropastorale.

Les modules UNESCO, fournis par l'EICC et dont elle reste propriétaire, abordent les thèmes suivants :

- L'UNESCO et le patrimoine mondial
- Qu'est-ce qu'un paysage culturel vivant et évolutif ?
- La VUE (Valeur Universelle Exceptionnelle) des Causses et Cévennes : une agriculture présente depuis le néolithique, qui a su s'adapter aux contraintes sociologiques, économiques, climatiques et qui continue de façonner le paysage
- L'agropastoralisme : une alchimie entre Paysage, Hommes, Troupeaux à décrypter et à découvrir au travers des paysages, des pratiques et du patrimoine
- L'agropastoralisme méditerranéen : une mosaïque d'élevages et de pratiques
- Le patrimoine généré par l'agropastoralisme.

Certains contenus sont adaptables en continu, comme la cartographie tactile (car réalisée et donc actualisée en interne), ainsi que le contenu des vidéos et des audios.

L'EICC envisage de solliciter un appui financier de la DREAL Occitanie pour la réalisation de la première tranche de fabrication d'un jeu de modules pour équiper la jasse du Combalou.

Le coût de cette première phase correspond à 30 % du coût global du mobilier (sans la partie audiovisuelle), soit 30 % de 25 000 € TTC = 7 500 € TTC ou 6 250 € HT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU les articles L5421-1 à L5421-6 et R5421-1 à R5421-13 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 9 des statuts,

ARTICLE PREMIER :

Autorise le Président à solliciter un appui financier de la DREAL Occitanie de **5 000 €** pour la réalisation de la première phase de ces modules (conception), ce qui représente **80 % du montant total de 6 250 € HT.**

ARTICLE 2 :

Autorise le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Fait à Florac le 21/04/2026
Le Président de l'Entente Interdépartementale
des Causses et des Cévennes
Laurent SUAU



- Transmise au représentant de l'État le : 24/04/26
- Publiée le : 24/04/26

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : **<http://www.telerecours.fr>**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 048-200032233-20260416-DE_001_2026-DE